

Conseillers élus :8
Conseillers en fonction :8
Conseillers présents :6

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Pierre MAMMOSSER, M. Serge KRAEMER, M. Adrien WEISS, M. Christophe SCHIMPF

Absents excusés :

M. Olivier ROUX
M. Didier BRAUN

N° 5/2022

Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

Point cinq de l'ordre du jour : Projet FEDER - Mise en œuvre du Plan de Paysage de la traversée du Massif des Vosges : approbation de la participation de la Communauté de communes au dossier porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord

Le Président cède la parole au 2^{ème} Vice-président en charge du développement économique. Ce dernier informe les membres du Bureau de plusieurs informations concernant le montage du projet FEDER relatif à la mise en œuvre du Plan de Paysage de la traversée du Massif des Vosges pour lequel la Communauté de communes a manifesté son intérêt pour s'associer aux côtés du Parc naturel régional des Vosges du Nord en tant que co-bénéficiaire.

Il précise que le nouveau programme FEDER 2021-2027 est actuellement en cours de la validation par la commission européenne et qu'il sera possible de déposer officiellement une demande auprès de l'autorité de gestion du programme – la Région Grand Est – au cours du premier trimestre 2022.

Le Vice-président rappelle les objectifs du projet à savoir :

- o Mettre en œuvre le plan paysage de la traversée des Vosges du Nord
- o Augmenter la fréquentation touristique dans les Vosges du Nord et notamment autour du GR 53
- o Une diversification et une montée en qualité de l'offre et des services touristiques

Le Vice-président rappelle par la suite les 3 éléments majeurs centrés sur la randonnée pédestre présentés lors de la réunion du Bureau du 27 avril 2021 et prémonitoires de la stratégie à appliquer à tous les volets du tourisme d'itinérance, voire de tous les volets du tourisme en général, par la suite.

En termes de signalétique il est prévu :

- o Un panneau Alsace Verte général à la sortie de la gare de Sultz-sous-Forêts, avec un cartouche donnant les informations spécifiques à ce site d'arrivée (où trouver le point de départ des randonnées -pédestres ou en vélo-, où trouver une station de location de vélo, comment se rendre sur les sites touristiques de proximité...)

- Un panneau de départ du GR531 et du réseau des sentiers de l'écosystème local à placer sur la place du général de Gaulle

En termes d'équipement il y a la rénovation des aires de pique-nique de Soultz-sous-Forêts (Parc du Bruehl, chemin du Froeschwillerbach et « Wisse Kritz »).

La création d'une aire de pique-nique sur le GR531 à hauteur de Memmelshoffen est également prévue.

En termes scénarisation du site de départ du GR531, il y a la mise en valeur du Château des Fleckenstein de Soultz-sous-Forêts

L'ensemble de ces opérations sont regroupées dans l'action n°5.3 du programme intitulé « Installation de mobilier d'accueil du randonneur (table de pique-nique, signalétique) sur des sites essentiels autour du départ du GR@531. »

Compte-tenu de la structuration des dossiers à présenter au FEDER, la création de l'aire de pique-nique sur le GR531 à hauteur de Memmelshoffen est intégrée dans cette action.

Le Vice-président rappelle les modalités de financement des investissements et des animations présentées lors de ladite réunion du Bureau :

- **La conception des panneaux Alsace Verte**, les outils numériques (exemple des circuits de randonnées), les services aux randonneurs (possibilité par internet de commander des produits aux producteurs locaux à livrer sur les aires de pique-nique) : **prise en charge par Alsace Verte**
- **L'achat et la mise en place des panneaux** : prise en charge par **la Communauté de communes de l'Outre-Forêt**
- **Les panneaux d'information des sentiers** : prise en charge à **50/50 par les communes d'implantation et la Communauté de communes de l'Outre-Forêt**
- **Coûts résiduels d'aménagement et d'équipement des aires de pique-nique**, pour celles qui sont d'intérêt communautaire : **prise en charge à 50/50 par les communes d'implantation et la Communauté de communes de l'Outre-Forêt**
- **Les mises en valeur de type patrimonial et les animations** : prise en charge par les communes

Le pilotage de l'action n°5.3 sera assurée par la Ville de Soultz-sous-Forêts.

Le Vice-président présente ensuite le plan de financement prévisionnel des projets envisagés sur Soultz-sous-Forêts et à Memmelshoffen

Axe	Action	Projets	Rubriques	2022	2023	2024
Equipement du territoire	Renforcer l'accueil sur les itinéraires de randonnée	Rénover la signalétique « au croisement des sentiers » et départ GR531	Rénover les panneaux d'informations sur le réseau de chemins <i>Commune/CCOF</i>	2.000 €		
		Signalétique accueil gare	Panneau Alsace verte <i>CCOF</i>	1.500 €		
		Rénover l'aire du « Wisse Kritz »	Signalétique <i>Commune/CCOF</i>	100 €		
			Rénover le mobilier <i>Commune/CCOF</i>		1.000 €	
		Signaler et renforcer l'aire du parc du Bruehl	Signalétique <i>Commune/CCOF</i>	200 €		
			Equipement <i>Commune/CCOF</i>			5.000 €
		Signaler et renforcer l'aire chemin du Froeschwillerbach	Signalétique <i>Commune/CCOF</i>	200 €		
			Equipement <i>Commune/CCOF</i>	15.000 €	15.000 €	
	Mise en valeur du château des Fleckenstein	Copie du « Casque de chevalier en pierre » <i>Commune</i>		5.000 €		
		Panneaux explicatifs <i>Commune</i>		5.000 €		
Totaux				19.000 €	31.000 €	
		Engagement commune sur base d'un financement FEDER à 30%		6.125 €	14.350 €	
		Engagement CCOF sur base d'un financement FEDER à 30%		7.175 €	7.350 €	

Axe	Action	Projets	Rubriques	2001	2002	2003	
Equipement du territoire	Renforcer l'accueil sur les itinéraires de randonnée	Créer l'aire de pique-nique de Memmelshoffen	Signalétique <i>Commune/CCOF</i>		300 €		
			Equipement <i>Commune/CCOF</i>		2.000 €		
Totaux					2.300 €		
		et répartition 50/50 entre la commune et la CCOF après FEDER 30% soit 805 € pour chacune					

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres :

- Décide de s'associer en qualité de co-financeur au projet FEDER piloté par la Ville de Soultz-sous-Forêts en qualité de co-bénéficiaire pour la mise en œuvre du Plan de Paysage de la traversée du Massif des Vosges porté par Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- Décide de participer au montage du dossier aux côtés du Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Approuve les projets et le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans les tableaux ci-dessus
- Prévoit d'inscrire les crédits au budget 2022
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature,
- Autorise le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mobilisation des cofinancements et à solliciter les financeurs potentiels.
- Donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Fait à Hohwiller, le 12 janvier 2022
Le Président
Paul HEINTZ

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE :
Vu la réception en sous-préfecture le
Vu la publication le


